

Communiqué de presse, le 22 avril 2024

Prix de la Communication Citoyenne - Saison 2 Une nouvelle édition pour valoriser les communications engagées et citoyennes.

Le Fonds de dotation de l'ARPP annonce la deuxième édition du Prix de la Communication Citoyenne (PCC), qui récompense toutes les actions de communication dont la vocation est d'améliorer les comportements individuels et collectifs, de défendre de grandes causes ou de promouvoir les engagements citoyens d'institutions publiques, de collectivités territoriales, d'associations ou d'entreprises privées ou publiques. Les candidats pourront déposer directement et gratuitement leurs dossiers à partir du **15 mai 2024 et jusqu'au 30 juin** sur [le site pcc.fdarpp.org](http://pcc.fdarpp.org).

Après une première édition marquée par un fort taux de participation (147 dossiers déposés) et un palmarès de haut niveau, illustré par le Grand Prix attribué à la campagne « [Les immontrables](#) » de l'association [Vision du Monde et son agence Steve](#), le Fonds de Dotation de l'ARPP lance officiellement l'édition 2024 de son Prix de la Communication Citoyenne.

Un format accessible et égalitaire

Pour cette nouvelle saison, la formule qui a fait le succès de l'édition 2023 est maintenue. Le Prix reste donc gratuit et ouvert à toutes les actions de communication citoyenne mises en place entre le 1^{er} juillet 2023 et le 30 juin 2024, entrant dans une des quatre catégories : « Droits de l'Homme », « Santé publique », « Progrès social / Solidarité » et « Consommation responsable ».

L'organisation de chaque catégorie en quatre sous-catégories est elle aussi maintenue pour garantir l'égalité des chances entre les participants : « Associations, ONG, Syndicats », « Collectivités locales et territoriales », « Entreprises et établissements (Public et Privé) » et « Organismes gouvernementaux et assimilés ».

Un Cru 2024 très attendu

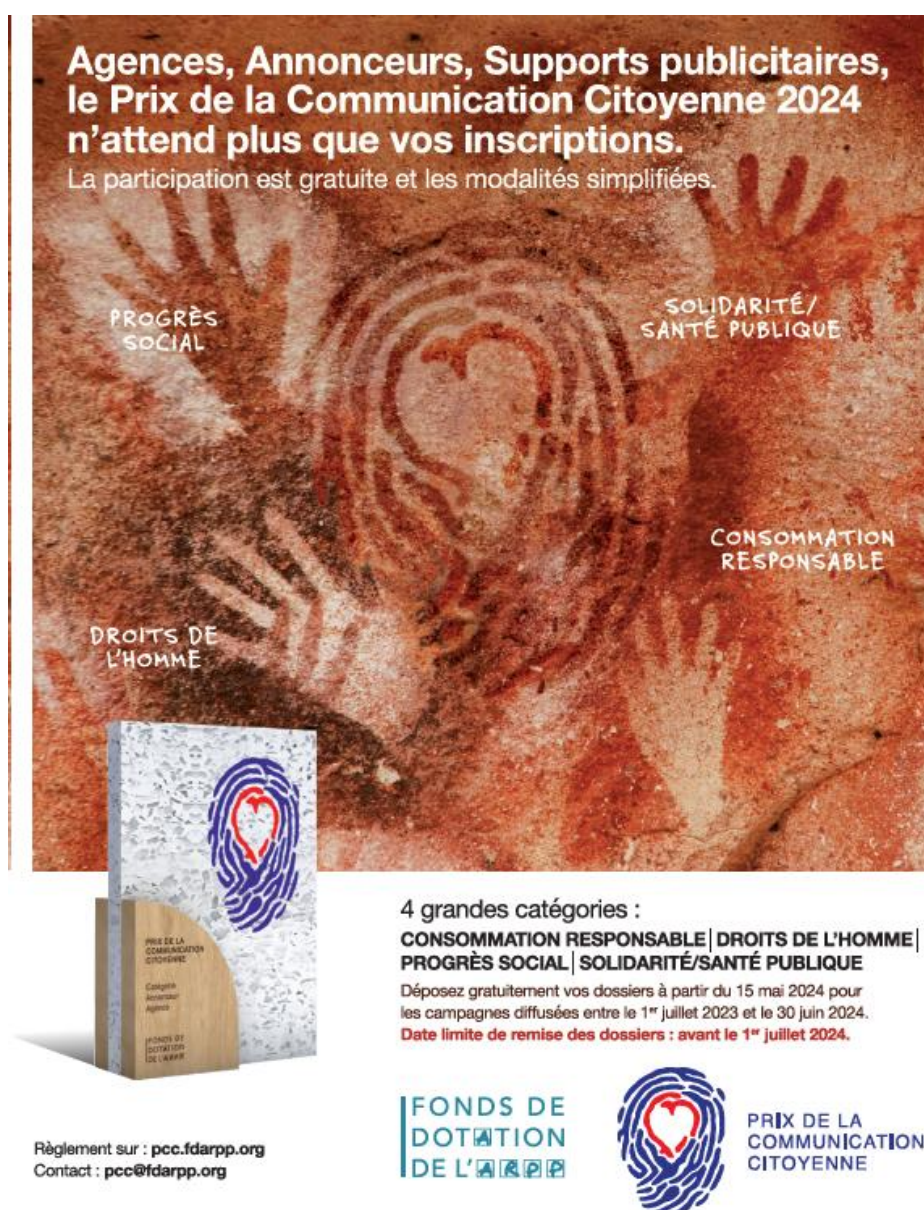
Le jury, composé de décideurs publics élus et de professionnels de la communication, étudiera les dossiers pour désigner, sans obligation, un lauréat par sous-catégorie et un Grand Prix. « *En 2023, les jurés du Prix de la Communication Citoyenne avaient été impressionnés par le haut niveau des dossiers présentés en termes d'engagement et d'inventivité. Nous n'en attendons pas moins pour l'édition 2024,* annonce Christine

Albanel, Présidente de l'ARPP et de son Fonds de dotation. *Ce Prix met en lumière la diversité et la créativité des acteurs de la communication citoyenne sur l'ensemble du territoire, à l'image de la campagne audio « De vive voix » du département de l'Ille-et-Vilaine, lauréat 2023 dans la catégorie Progrès social / Solidarité. »*

Une nouvelle campagne de communication

L'édition 2024 du Prix de la Communication Citoyenne fera l'objet [d'une campagne de communication en Print et en Digital](#) aux mois de mai et juin. Réalisée par **Erwann Kervadec Design**, elle s'inspire de l'empreinte du logo du Prix de la Communication Citoyenne et de la symbolique de l'identité qu'elle met en image sous la forme d'une peinture rupestre.

« L'art pariétal est universel et reste une des premières formes de communication. Place à la créativité dans cette allégorie de la caverne ! » Erwann Kervadec, fondateur de l'agence.



Agences, Annonceurs, Supports publicitaires, le Prix de la Communication Citoyenne 2024 n'attend plus que vos inscriptions.
La participation est gratuite et les modalités simplifiées.

PROGRÈS SOCIAL

SOLIDARITÉ / SANTÉ PUBLIQUE

DROITS DE L'HOMME

CONSOMMATION RESPONSABLE

4 grandes catégories :
**CONSOMMATION RESPONSABLE | DROITS DE L'HOMME |
PROGRÈS SOCIAL | SOLIDARITÉ/SANTÉ PUBLIQUE**

Déposez gratuitement vos dossiers à partir du 15 mai 2024 pour les campagnes diffusées entre le 1^{er} juillet 2023 et le 30 juin 2024.
Date limite de remise des dossiers : avant le 1^{er} juillet 2024.

Règlement sur : pcc.fdarpp.org
Contact : pcc@fdarpp.org

FONDS DE DOTATION DE L'ARPP

PRIX DE LA COMMUNICATION CITOYENNE

Le Fonds de dotation de l'ARPP a confié de nouveau à [Artempo](#) la conception et la fabrication [des trophées](#) du Prix de la Communication citoyenne, qui seront remis aux lauréats en fin d'année 2024.

A propos du Prix de la Communication Citoyenne

[Le Prix de la Communication Citoyenne](#) a été lancé en 2023 par le Fonds de Dotation de l'ARPP dans le cadre d'un accord de partenariat avec l'Association des Agences-Conseils en Communication. Il s'appuie sur les bases du Prix de la Campagne Citoyenne, initié et organisé par l'AACC de 2005 à 2017, dont il a élargi le périmètre à toutes les actions et dispositifs de communication citoyenne. - <https://pcc.fdarpp.org>

À propos du Fonds de Dotation de l'ARPP

Le Fonds de dotation de l'ARPP institué en août 2017 a pour objet « *d'aider à la recherche et au développement des meilleures pratiques éthiques d'une publicité loyale, véridique et saine au bénéfice de tous les publics* ». Ce Fonds a donc vocation à financer à la fois des actions d'intérêt général œuvrant pour la promotion et le développement de l'éthique publicitaire et des actions ayant un lien avec la publicité et la mise en valeur du patrimoine publicitaire.

Le Fonds est présidé par la Présidente de l'ARPP (ou son Directeur Général par délégation). Sa dotation initiale a été de 100 000 €. Il s'articule bien évidemment avec la **Filière Communication** officialisée à Bercy en février 2017. - www.arpp.org/le-fonds-de-dotation-arpp/presentation-fonds-de-dotation-arpp/

À propos de l'ARPP

Créée en 1935 sous l'appellation d'Office de Contrôle d'Annonces, puis de 1953 à 2008 en s'élargissant aux autres médias existants et en devenir, en prenant la dénomination de Bureau de Vérification de la Publicité, l'Autorité de Régulation Professionnelle de la Publicité est l'unique organisation française d'autodiscipline publicitaire. En 1992, l'ARPP a cofondé, à Bruxelles, l'Alliance européenne pour l'éthique en publicité (AEEP/EASA) aux côtés de ses homologues, et en 2016, l'*International Council for Advertising Self-Regulation* (ICAS). Présidée par une 'Haute personnalité indépendante', Mme Christine Albanel depuis le mois de novembre 2023, l'ARPP réunit les trois acteurs de la publicité et de la communication en général : les annonceurs, les agences de communication, les agences médias, les médias, plateformes et supports publicitaires, les régies et les prestataires de la chaîne de valeur de la publicité, ainsi que le Collège des associations depuis 2021 à son Conseil d'administration. Entièrement financée par ses adhérents (environ 800 entreprises cotisantes), qui édictent leurs règles déontologiques, l'ARPP œuvre chaque jour pour préserver la liberté de création publicitaire dans les limites convenues et la protection des consommateurs. - www.arpp.org

Contacts ARPP

Stéphane Martin, Directeur Général, stephane.martin@arpp.org / +33 (0)1 40 15 15 26
Sophie Huttmann, Responsable du Développement et de la Communication,
sophie.huttmann@arpp.org / +33 (0)6 10 12 06 89